



# Le Courant municipal

Jun 2021 - Volume 26, no 3



Municipalité de Saint-Stanislas

## 410,000\$ fois Merci!



SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Saint-Stanislas

**500\$ ET PLUS**

BMR Novago Coopérative St-Narcisse  
Raymonde Bordeleau & Robert Boisvert  
Construction Clouvier  
Gérald Cossette  
Alain & Nicole Déry  
Claude Déry  
Sylvain Déry  
Famille Dominique Cossette  
Famille Jean-Louis Guillemette  
Famille Robert Trudel  
Jacques Martel & Guyline Germain  
Mécanique CS inc.  
Ministre de la Famille Mathieu Lacombe  
Jean-Pierre Trudel  
Robert Veillette

*Partenaires majeurs 100,000\$*



PRÉSENT DANS  
LA COMMUNAUTÉ

*Famille  
Michel Bordeleau*

**100\$ ET PLUS**

Clémence B. Asselin  
Guyline Asselin  
Gilbert Beaudoin  
Guy-Paul & Lise Beaudoin  
Michel Bédard & Lise Beauvillier  
Denis Bédard  
Lucille Bédard  
Diane Boisvert  
Lorraine Boisvert  
Viateur Boisvert  
Georgette B. Bordeleau  
Diane Bordeleau  
Jocelyne Bordeleau  
Ghislaine B. Brouillette  
Line Brouillette  
Pauline Brouillette  
Robert Brouillette  
Claude Cossette  
Pierre Déry & Dany Thiffault  
Véronique Déry & Eric Leclerc  
Famille Roger Beauvillier  
Martine Gauthier  
Alain Goulet & Guyline Charost  
Paul Goyette & M.-H. Blanchard  
Jacques Guillemette & G. Lampron  
H.-P. Hardy et Micheline Bédard  
Marie-Claude Jean  
Maison de Transition de la Batiscan  
Michel Mongrain  
Hélène Parent  
Jean-Paul Rousseau  
Société d'Histoire de St-Stanislas  
Sucrerie Boisvert & Fils  
Gilles Trudel  
J.P. Trudel & Ghislaine Bédard  
Louis Trudel  
Paul Trudel  
Usinage Fabri-tek inc. M. Parent  
Marius Vallerand & Lise Trudel  
Jocelyne Veillette  
J.-Pierre Veillette & G. Chiasson

**250\$ ET PLUS**

Anonyme (3)  
Maryse Baillargeon  
Audelette Déry  
Dr Roberge Patrick, Dentiste  
Famille Jean-Paul Brouillette  
Gestion Legalis inc. (A. Lemay)  
J.C. Guillemette & Ginette Jacob  
Michel Veillette

*Partenaires platine 25,000\$ et plus*






**COMITÉ  
LEVÉE DE FONDS**

Alain Déry, prés.  
Raymonde Bordeleau, secr. trés.  
Nicole Déry  
Dominique Cossette  
Roger Déry  
Luc Pellerin

**Or 5,000\$ et plus**



Sonia Label  
Présidente  
du Conseil  
du Trésor,  
députée  
de Champlain



**Argent 2,500\$ et plus**

Famille  
Roger Déry



Famille  
Michel Genest

Luc  
GENEST



Caroline Proulx  
Ministre du Tourisme

**Bronze 1,000\$ et plus**

Jean Boulet Ministre  
responsable de la famille





## Dans ce numéro

<p><b>Mot du maire</b> ..... 3</p> <p><b>Communiqués du bureau</b></p> <p>Résumé des séances du conseil ..... 3-4</p> <p>Séances du conseil en public ..... 3</p> <p>Mise à jour du rôle d'évaluation foncière ..... 4</p> <p>Vidange des fosses septiques - Saison 2021 .... 4</p> <p>Récupérez sans mettre le feu ..... 5</p> <p>Matières acceptées dans le bac ..... 5</p> <p>Recrutement de personnel électoral ..... 6</p> <p>Centre sportif ADF Diesel - Levée de fonds . 6</p> <p>Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ..... 7</p>	<p><b>Divers</b></p> <p>Bibliothèque Émilie-Bordeleau ..... 8</p> <p>Société d'histoire ..... 9</p> <p>Manoir des deux rivières ..... 10</p> <p>Collecte de sang - Remerciements ..... 11</p> <p>CAB de la Moraine ..... 11</p> <p>Frigo-partage ..... 11</p> <p>Des Chenaux récolte ..... 11</p> <p>Recyclez vos piles et vos batteries ..... 11</p> <p>Vivre le Québec - Tissé serré ..... 12</p>
--	---

**Municipalité  
de Saint-Stanislas**  
1302, rue Principale  
Saint-Stanislas QC  
G0X 3E0  
Tél. : 819-840-0703  
Fax : 418-328-4121  
[www.saint-stanislas.ca](http://www.saint-stanislas.ca)  
[municipalite@saint-stanislas.ca](mailto:municipalite@saint-stanislas.ca)

### Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi  
8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi  
8 h à 12 h

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 570 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Août 2021

Date de tombée : 29 juillet 2021

**COMMUNIQUÉS DU BUREAU****RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance tenue le 3 mai 2021 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois d'avril 2021 au total de 124 661,83 \$;
- Octroi de contrat à *Cossette et Pronovost* pour le remplacement du système d'éclairage du sous-sol de l'hôtel de ville, au montant de 3 850 \$ plus les taxes;
- Report du projet d'aménagement d'un plancher de béton dans l'entrepôt municipal;
- Octroi de contrat à *Cossette et Pronovost* pour l'installation d'une entrée électrique permettant le branchement d'une génératrice à l'édifice municipal, au montant de 19 200 \$ plus les taxes;
- Octroi de contrat à *Cime Lafontaine* pour l'émondage de certains arbres en bordure de la rivière Batiscan, au montant de 600 \$ plus les taxes;

Séance tenue le 7 juin 2021 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de mai 2021 au total de 207 852,76 \$;
- Adoption du règlement 2021-01-01 modifiant le règlement 2021-01 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2021;
- Adoption du règlement 2019-02-01 modifiant le règlement 2019-02 relatif à la gestion contractuelle;
- Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés, lors de tout scrutin;
- Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus, lors de tout scrutin;
- Acceptation de l'offre de service de *DLT ARPENTEURS GÉOMÈTRES*, au montant forfaitaire de 5 976,62 \$ plus taxes, pour les années 2021 et 2022, pour la réalisation de relevés topographiques, afin de connaître l'exactitude du volume des matériaux extraits des carrières/sablières;
- Octroi de contrat à *Automation D2E* pour le remplacement des contrôles au puits no 2 pour un montant de 9 250 \$ plus les taxes;
- Octroi d'un montant supplémentaire de 1 700 \$ au responsable de l'entretien des aménagements paysagers pour des tâches supplémentaires à accomplir en 2021;
- Dérogation mineure : 591, route 352 – Agrandissement d'un bâtiment accessoire en dérogation aux articles 7.9 et 8.2 du règlement de zonage;
- Dérogation mineure : Rue Lafontaine – Plan de lotissement en dérogation à l'article 8.4 du règlement de lotissement;
- Dérogation mineure : 37, rue Déry – Agrandissement d'un bâtiment principal en dérogation à l'article 7.1 du règlement de zonage;
- Cession de parcelles de terrains portant les numéro 5 394 749 et 5 395 563 à Ferme Claudel 2.0 inc.;
- Appui à la demande soumise à la CPTAQ par Francis Boisvert pour l'acquisition, à des fins agricoles, d'une partie du lot 6 086 262;
- Accord d'une aide financière de 200 \$ au *Fonds Communautaire des Chenaux* pour le projet *Sacs d'école 2021*;
- Achat de 5 calendriers historiques 2022 de *Appartenance Mauricie* au coût de 10 \$ chacun.

**SÉANCES DU CONSEIL EN PUBLIC**

Considérant que la région de la Mauricie est en zone jaune depuis le 7 juin, les séances du conseil municipal ont maintenant lieu en public. Les mesures sanitaires doivent cependant être respectées :

- Port du masque
- Lavage des mains
- Distanciation de 2 mètres



## MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Des inspecteurs de la firme d'évaluation de la FQM, mandatée par la MRC des Chenaux, procèdent actuellement à l'évaluation d'une partie des propriétés du territoire, pour la réalisation et la mise à jour du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité. Les vêtements et véhicules des inspecteurs sont identifiés sous le nom de *Expertise immobilière M.B.* Le nouveau rôle d'évaluation foncière sera en vigueur pour les années 2022 à 2024. Nous comptons sur votre bonne collaboration pour assurer le bon déroulement de l'exercice.



## DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR LA RUE LAFONTAINE

Vous pouvez maintenant prendre connaissance du plan de lotissement du futur développement domiciliaire sur la rue Lafontaine via la page Facebook ou le site Internet de la Municipalité.

Pour obtenir toute information relativement à l'achat d'un terrain, aux conditions qui y sont liées et autres questions, veuillez communiquer avec la directrice générale au 819-840-0703 poste 2421.

# Vidanges de fosses septiques - saison 2021

## Soyez prêts!

Votre Municipalité a confié la vidange des fosses septiques à : Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie).

Si la vidange de votre fosse est prévue cette année, vous recevrez une lettre, environ deux semaines à l'avance, dans laquelle vous serez informé de la date prévue ainsi que des mesures à prendre pour préparer votre fosse.

Vous n'avez pas l'obligation d'être présent le jour de la vidange mais vous devrez vous assurer que votre fosse septique soit accessible le jour prévu de la vidange.

En tout temps, vous pouvez connaître la date prévue de la vidange de votre fosse septique en utilisant l'application **MON DOSSIER** qui se trouve sur la page fosses septiques du site Internet d'Énercycle :

[enercycle.ca@la-vidange-de-boue-de-fosses-septiques](mailto:enercycle.ca@la-vidange-de-boue-de-fosses-septiques)



Accédez directement à cette application en cadrant ce QR avec la fonction photo de votre téléphone intelligent.

# ENERCYCLE

Pour plus d'informations sur les modalités  
de préparation de votre fosse : [enercycle.ca](http://enercycle.ca)



**RÉCUPÉREZ  
SANS METTRE LE FEU**

Apportez vos résidus domestiques dangereux à l'écocentre

**ENERCYCLE**

Les résidus domestiques dangereux ne vont **jamais** dans vos bacs roulants, mais bien à l'éco-centre.

Sachez qu'une pile, ou autre résidu domestique dangereux, dans le bac à récupération pose problème sur toutes les étapes du recyclage. D'abord, elle met à risque la sécurité des employés des camions de collecte et des employés du centre de tri. Les équipements peuvent être endommagés. Finalement, ce contaminant nuit à la qualité du recyclage.

Batteries, aérosol, piles, ampoules, chlore, bonbonnes de propane et de butane, pesticides, etc. :

Tous doivent être apportés à l'écocentre.

*Ensemble, posons le bon geste!*

# Matières acceptées

## dans le bac à récupération (imprimés, contenants, emballages)



**Papier et carton :** Feuilles, enveloppes, sacs de papier, journaux, circulaires, revues, livres, bottins, catalogues, rouleaux de cartons, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus à pignon, contenants aseptiques (type Tetra Pac).



**Plastique :** Bouteilles et contenants de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un des ces symboles :



**Métal :** Papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles.



**Verre :** Bouteilles et pots, peu importe la couleur.

Merci de rincer vos contenants !

**ENERCYCLE**

819 373-3130  
enercycle.ca

Dans le doute je m'informe.  
Téléchargez l'application :





## **Recrutement de personnel électoral pour les élections municipales de novembre 2021**

Nous sommes à la recherche de personnes disponibles et fiables afin de remplir diverses fonctions de membre du personnel électoral en vue des élections municipales générales 2021.

Le vote par anticipation aura lieu le **31 octobre** et le jour du scrutin, le **7 novembre**.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la secrétaire d'élection, au 819-840-0703 poste 2420.

---

### **CENTRE SPORTIF ADF DIESEL - Levée de fonds**

#### **Objectif 125 000 \$, résultat 410 000 \$**

L'idée de faire une levée de fonds pour aider au financement relié à l'aménagement du nouveau centre sportif a germé et porté fruits. Le site comprend un immeuble moderne avec ses salles, un terrain de balle, une patinoire, un anneau de glace, un terrain de tennis, un terrain de skate, pickleball, basketball, une piste de ski de fond et un sentier pédestre.

Cette idée est venue quelque part en 2014, lors d'une soirée en compagnie de mon bon ami d'enfance, Alain Guillemette, qui était maire à cette époque. La levée de fonds serait sous la responsabilité de la Société de développement économique de Saint-Stanislas (SDESS). Le scénario ne s'est pas déroulé comme prévu. Alain est décédé en 2015 et la construction du nouveau pont a débuté en 2018. Mais, j'avais gardé en tête cette option comme aide au financement du centre sportif.

En 2020, la SDESS était toujours partante pour ce projet et le conseil municipal a donné son appui. C'est avec Luc Pellerin, maire, que nous avons formé un comité spécial de 6 personnes pour la levée de fonds. Le coup d'envoi a été donné en février 2020. Vous connaissez la suite... pandémie mi-mars. Nous étions sur une bonne lancée car, l'objectif de 125 000 \$ avait déjà été dépassé. Nouvel objectif : 200 000 \$. Ce montant a été atteint assez facilement grâce à l'implication de **2 partenaires majeurs** : **ADF Diesel** qui est un partenaire corporatif important avec un montant de 100 000 \$ est toujours prêt à s'impliquer dans son milieu. Le conseil municipal a offert à ADF Diesel de nommer le parc « Centre sportif ADF Diesel ». Par la suite, la **famille Michel Bordeleau**, avec sa grande générosité, a fait un don de 100 000 \$. C'est une contribution extraordinaire. Michel m'a dit que c'était pour eux une excellente opportunité de pouvoir redonner dans leur milieu.

Soulignons aussi la contribution des partenaires suivants :

**Dans la catégorie - Platine 25 000 \$ et plus** : - Caisse Desjardins Mékinac des Chenaux  
- SDE  
- Promutuel Assurance Portneuf-Champlain  
- Béton Crête

**Dans la catégorie Or - 5 000 \$ et plus** : 8 participants

**Dans la catégorie Argent - 2 500 \$ et plus** : 10 participants

**Dans la catégorie bronze - 1 000 \$** : 9 participants

En tout, c'est une centaine de participants qui sont à la base de cette très belle réussite et vous pourrez voir leurs noms inscrits sur un panneau au centre sportif ADF Diesel (photo en page couverture).

Maintenant, nous espérons que les Stanoises et les Stanois de toute génération s'approprieront ces beaux espaces dédiés aux sports et sauront en prendre soin. Je remercie les membres de la SDE pour leur appui à ce projet. Je tiens aussi à remercier le comité de levée de fonds : Luc Pellerin, maire, Roger Déry, Dominique Cossette, Nicole Déry et Raymonde Bordeleau, secrétaire-trésorière, pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de ce beau défi. Un gros merci à tous les bénévoles, spécialement au comité des loisirs qui saura faire grandir ce projet.

*Alain Déry, président du comité de levée de fonds.*



## **ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES**

21 mai 2021

Le [Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) est paru à la Gazette officielle du Québec le 19 mai et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Voici un texte tiré d'un bulletin publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **FIN DES DROITS ACQUIS POUR LES PISCINES CONSTRUITES AVANT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Les propriétaires des piscines construites avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection prévues au Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **NOUVELLE RÈGLE POUR LES PISCINES DOTÉES D'UN PLONGEOIR**

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeur devra être conforme à la norme [BNQ 9461-100](#). Disponible gratuitement sur le site du Bureau de normalisation du Québec, celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et plongeurs acquis et installés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeurs acquis avant cette date et installés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

### **NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ACCÈS**

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées;
- Aucune structure ni équipement fixe susceptibles d'être utilisés pour grimper par dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins de 1 m de celle-ci;
- Aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et enceintes acquises et installées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Tel que mentionné précédemment, ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

### **ASSOUPLISSEMENTS AUX RÈGLES ACTUELLES**

Toujours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Il sera désormais possible d'installer un dispositif de sécurité passif (loquet) d'une porte du côté extérieur d'une enceinte s'il se situe à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol;

**Des fenêtres seront autorisées dans un mur formant une partie d'une enceinte si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est d'au plus 10 cm.**

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Des informations supplémentaires à l'intention des municipalités, des propriétaires et des futurs acheteurs de piscines seront disponibles sur le [site Web](#) du Ministère dans les prochaines semaines.

**DIVERS****BIBLIOTHÈQUE ÉMILIE BORDELEAU****Retour à la normale**

Étant donné le retour à une vie plus « normale » et que tout risque d'imposition de couvre-feu est derrière nous, veuillez prendre note que nous retournerons à notre horaire habituel, le lundi 28 juin prochain. Nous vous le rappelons :

Lundi : 19 h à 20 h  
Mardi : 14 h 30 à 16 h  
Mercredi : 19 h à 20 h

**Congé estival**

La bibliothèque sera fermée pour une période de deux semaines, du 19 au 30 juillet 2021. Nous serons heureux de vous accueillir à nouveau le lundi 2 août 2021.

**Départs et arrivée**

La fin du présent mois marquera le départ de deux bénévoles qui oeuvrent à la bibliothèque depuis bon nombre d'années : Marie-Andrée Tessier et Johanne Déry. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur contribution et leur très grande disponibilité tout au long de ces nombreuses années. Nous perdons deux bénévoles expérimentées et compétentes qui m'ont grandement facilité la tâche dès mon arrivée au poste de coordonnateur de la bibliothèque. MERCI Marie-Andrée et Johanne pour vos conseils et votre soutien indéfectible !

Par ailleurs, je tiens à souligner l'arrivée dans notre équipe de Lise Dubé. Vous aurez certainement l'occasion de rencontrer cette personne énergique et dynamique qui saura répondre à vos demandes en matière de prêts de documents. Bienvenue Lise !

**Échange de volumes**

Le 11 mai dernier, nous avons reçu 782 volumes provenant du réseau Biblio CQLM. Je vous invite à venir les découvrir. Afin de vous faciliter la tâche pour les repérer, nous avons apposé une étiquette à l'endos de ces volumes portant la mention : « Échange Mai 2021 ».

**Chute à livres**

Je vous rappelle que vous pouvez déposer en tout temps des documents empruntés à notre bibliothèque, dans la chute à livres extérieure. En retour, je vous demande de respecter vos dates de retour, afin de vous éviter des frais de retard. Nous avons fait preuve de tolérance en ces temps de pandémie, mais ce temps est révolu.

**Prêts entre bibliothèques**

Nous remarquons une forte augmentation de la demande, concernant le prêt entre bibliothèques. Je vous encourage à continuer d'utiliser ce service pratique et gratuit. Un petit rappel : Ce n'est pas parce que nous ne possédons pas un volume qui vous intéresse que vous ne pouvez l'obtenir. Le prêt entre bibliothèques constitue une force s'appuyant sur tous les réseaux de bibliothèques du Québec. À vous d'en profiter! Pour plus de renseignements sur ce service, renseignez-vous au comptoir de prêts.

En terminant, je vous souhaite de passer un bel été vacciné et pourquoi pas avec un bon livre !

*René Leone*  
Coordonnateur

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ST-STANISLAS

Saint-Stanislas a toujours eu à cœur ses loisirs, preuve à l'appui :

- ❶ Photo-souvenir de notre premier chalet des loisirs
- ❷ Extrait du premier procès-verbal (28 octobre 1948), tiré du cahier No 1 de l'Association des Loisirs de St-Stanislas Inc.



Chalet de service de  
« l'Association des Loisirs de Saint-Stanislas Inc. »  
tel que construit en 1950  
et inauguré le 21 janvier 1951.

❷

Le 28 octobre 1948

L'Association des Loisirs de St. Stanislas est née du désir d'un groupe de jeunes, fervents du hockey, d'établir une base solide d'entraide et de support par tous les amis sportifs de la paroisse. Dans le domaine du hockey, la saison précédente avait révélé des talents margués, voire des étoiles et avait suscité beaucoup d'enthousiasme. Dans un élan commun de coopération pour la cause des loisirs, jeunes et moins jeunes s'assemblent à la salle paroissiale pour discuter divers projets d'association permanente qui s'étendent à la fois à toutes les formes de divertissements.

Le premier geste à poser est de nommer un Comité pour étudier, établir légalement cette association en même temps que d'assumer la protection du club de hockey déjà formé.

Sont élus à l'unanimité : président : Ubald Tourigny ; vice-prés. Florent Grandbois ; secr. tris. : Gaston Pharest ; Directeurs : Roland Jacob, Gérard Fugère, Richard Sodin, Dr. Jos. Douville, Robert Béliveau ; annuaires : M. L. Vicaire.



### MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

100, rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0, Tél. : 418-325-2120

#### Assemblée générale Annuelle, 22 juin, 19 h, Sainte-Anne-de-la-Pérade

Tous les membres 2020-2021 de la Maison de la famille Des Chenaux recevront l'invitation pour l'AGA par courriel ou par la poste. Les informations concernant les postes en élection y seront indiquées. Confirmation de présence obligatoire.

#### Ateliers Les Escargots, 22 juin, Saint-Narcisse

Atelier de stimulation au monde de l'écrit pour les enfants de 6-12 mois. Apprenez à stimuler bébé autrement.

#### Explore avec papa, tous les mois

Testez nos diverses activités scientifiques et mécaniques avec vos enfants. Tous les papas participants se rendent admissibles au tirage mensuel. Pour tous les détails, visitez la page Facebook Papa en action MRC des Chenaux.

Assemblée générale annuelle  
*Manoir*  
DES DEUX RIVIÈRES

#### À mettre à votre agenda :

L'AGA du Manoir le **29 juin 2021** à 19 h, à la salle municipale. Notez que le port du couvre-visage est obligatoire et que les mesures de distanciation physique doivent être respectées.



**Le Manoir des deux rivières offre un endroit paisible et sécuritaire pour les personnes de 55 ans et plus, autonomes.**

- Système d'interphone • Échangeur d'air dans chaque logement • Boîte postale individuelle • Ascenseur
- Espace de stationnement • Buanderie • Grand salon pour réunions et loisirs • Possibilité d'aide à domicile
- Service de deux repas par jour (dîner et souper) • Excellente nourriture • Menu varié

Près de tous les services (CLSC, pharmacie, centre médical, épicerie)

Admissible au programme Supplément au loyer de la SHQ

**POUR INFORMATION : nous contacter 418-328-3209 / manoirdeuxrivieres@gmail.com**



**COLLECTE DE SANG - Remerciements**

C'est avec reconnaissance que toute l'équipe d'Héma-Québec tient à souligner la réussite de la récente collecte de sang qui, dans les circonstances, représentait un défi particulier. Le défi a été relevé avec succès en y accueillant 63 donateurs.

La ferveur manifestée démontre l'engagement et le dynamisme de tous les collaborateurs où chacun a su remplir son rôle pour former une équipe efficace. L'implication de tous aide Héma-Québec à maintenir une réserve de produits sanguins adéquate pour répondre aux besoins de la population québécoise.

Merci aux donateurs, de la part des receveurs, pour qui vous faites toute la différence!



**La Popote roulante de St-Stanislas a un urgent besoin de bénévoles pour cuisiner!**

**Quelques heures par mois peuvent apporter une aide inestimable pour les bénéficiaires de ce service.**

Nous serons heureux de vous compter parmi notre grande et belle famille de bénévoles.

N'hésitez pas à communiquer avec Camille Cossette au 418-328-8600, poste 201.

**FRIGO-PARTAGE**

Si vous avez des surplus de repas préparés ou des aliments que vous ne consommez pas, pensez à venir les porter dans les frigos de St-Luc-de-Vincennes ou de St-Narcisse! Vous éviterez ainsi le gaspillage alimentaire et ferez des heureux! Quel beau geste humanitaire!

N.B. Toujours indiquer ce qu'il y a à l'intérieur du contenant et la date de fabrication de celui-ci.  
Merci!

**DES CHENAUX RÉCOLTE**

**PARTAGEZ VOS SURPLUS DU JARDIN (POTAGER OU ARBRES FRUITIERS) AVEC DES CHENAUX RÉCOLTE**

Inscrivez-vous comme donateur privé  
<https://deschenauxrecolte.com/inscription/>

**RECYCLEZ VOS PILES ET VOS BATTERIES**

Ne jetez pas vos piles et vos batteries usagées aux ordures ni à la récupérations. Apportez-les à votre bureau de poste pour le recyclage.

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30  
 13 h 30 à 17 h

Information : 418-328-3140

Micheline Bédard, maître de poste

# Vivre le Québec

## *Tissé serré*

### NOTRE VILLAGE SERA TISSÉ SERRÉ, EN BLEU ET BLANC.

La Société St-Jean Baptiste de St-Stanislas vous invite à décorer vos maisons, boîtes à fleurs, etc. Nous aurons des décorations à donner. Chaque personne qui désire s'inscrire pourra le faire en venant chercher les décorations **jeudi le 17 Juin**, sur le stationnement de la salle municipale de St-Stanislas (à l'intérieur en cas de pluie) entre **16 h et 18 h**. Il y aura un tirage au sort pour déterminer les gagnants. Il y aura plus de 300 \$ en prix, sous forme de bons d'achat chez nos marchands locaux. Il y aura une boîte pour déposer votre coupon de participation. Si vous voulez sauver du temps, faites-le à l'avance avec nom et adresse et no de téléphone. On ira prendre des photos pour les envoyer au Mouvement National. On aimerait beaucoup faire parler de nous **St-Stanislas TISSE SERRE EN BLEU ET BLANC**.

On vous donne rendez-vous pour la journée du **24 Juin 2021 à 13 h, au parc St-Gabriel**, près de la bibliothèque. Il y aura pour les enfants de moins de 12 ans, en plus des jeux d'eau et des balançoires, des structures gonflables.

Dans le pavillon du Parc St-Gabriel, trois musiciens vous feront danser, jusque dans la rue s'il le faut. Apportez vos chaises et vos bouteilles d'eau. Merci de rester en bulles familiales et ça devrait bien aller. La danse est une activité physique qui demande le port du masque si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée. Mais assis, il sera possible de ne pas le porter.

Il y aura le Salut au Drapeau, un discours patriotique sous le thème TISSÉ SERRÉ et on remettra 50 IRIS VERSICOLORES, notre fleur emblème. Le tirage pour le concours de décoration se fera aussi au Pavillon du Parc St-Gabriel.

En cas de pluie, tout sera annulé... mais on aura décoré comme jamais à St-Stanislas.

L'Équipe de la Société St-Jean Baptiste de St-Stanislas  
On reste TISSÉ SERRÉ

